

APPUI INSTITUTIONNEL

POUR UNE CONSOLIDATION DES ACQUIS AU NIVEAU DE LA REGLEMENTATION DU SECTEUR SEMENCIER ET UNE MEILLEURE CONCERTATION AU NIVEAU NATIONAL



L'IMPORTANCE D'UN SECTEUR SEMENCIER EFFICIENT ET ORGANISÉ



AUGMENTATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Au Tchad, l'agriculture contribue pour près de 25 % au PIB et constitue la principale source d'emploi pour 80 % de la population active tchadienne. L'agriculture est donc un des principaux piliers du développement économique national. Seulement, il est actuellement loin d'exprimer tout son potentiel. Plusieurs facteurs expliquent la faible productivité du secteur agricole tchadien, parmi lesquels figure la faible disponibilité en intrants agricoles, tels que les semences adaptées de qualité. Celles-ci constituent l'un des facteurs d'amélioration de la productivité demandé par les producteurs.



FAIRE FACE AUX CONDITIONS CLIMATIQUES

Le Tchad fait face à des phénomènes environnementaux qui raréfient chaque année les ressources nécessaires au développement des activités agropastorales et halieutiques, et rendent la production agricole aléatoire. Dans le contexte actuel de changement climatique, où les pluies sont de plus en plus erratiques et imprévisibles, la demande pour des variétés adaptées à une période de végétation souvent plus courte et offrant des rendements plus élevés en résistant aux aléas climatiques, se renforcent.



L'impact attendu consiste en une augmentation des rendements agricoles de 10 à 30 % selon les provinces et les cultures, un accroissement et une diversification de la production agricole et un renforcement des systèmes d'alimentation rurale.

LE PROFISEM+ vise à rendre le cadre politique et institutionnel du système semencier effectif pour assurer le respect de la qualité variétale et son accessibilité selon la réglementation semencière en vigueur .



Au Tchad, la semence est traditionnellement sélectionnée par l'agriculteur dans son champ, puis conservée pas toujours dans de bonnes conditions. Elle peut aussi être acquise par troc ou sur les marchés de grain. Ces semences traditionnelles représentent 98 % des semences utilisées au Tchad. Dans ce système semencier traditionnel, également appelé système informel, la production et la diffusion des semences ne subissent aucun contrôle de qualité et ne sont soumises à aucune réglementation officielle.

La production des semences certifiées, quant à elle, requiert un processus normalisé depuis l'identification des variétés, en passant par la production de semence selon des phases bien définies [semences de souche (matériel parental ou G0), semences de pré-base (G1 G2 G3), semences de base (G4) et semences commerciales ou certifiées (R1 et R2)] ainsi que leur conditionnement, qui est réglé et contrôlé par des instances étatiques. Ce système formel de production de semences de qualité est en cours de développement au Tchad.

Notre impact



Adoption de la Loi n°016/PR/2016 relative aux semences et plants d'origine végétale en 2016 et vulgarisation de 4 textes d'application auprès des acteurs de la filière.



Elaboration et validation de Documents de base pour la réglementation du secteur semencier, à savoir:

- La Politique nationale semencière
- Le Plan d'action pour la relance du secteur semencier au Tchad
- Le Catalogue national des espèces et des variétés végétales au Tchad
- Le Guide des inspecteurs semenciers

Nos objectifs en termes de renforcement du cadre institutionnel

1

Consolidation des acquis réglementaires et appui à la mise en œuvre du cadre institutionnel dans les domaines de la recherche, du contrôle qualité, de la production et de la commercialisation des semences afin qu'il apporte la contribution souhaitée au développement d'un système semencier durable et rigoureux au Tchad.

2

Faciliter la fonctionnalité et la synergie entre les cinq fonctions du système semencier, à savoir la sélection, la production, la diffusion, l'utilisation et le cadre législatif.

Les champs d'action



Appui au Ministère en charge de l'agriculture pour la mise en œuvre de la loi semencière, l'instauration de cadres de concertation entre les acteurs concernés, la régulation et le suivi du secteur semencier dans sa globalité et le soutien requis à son développement.



Faciliter la fonctionnalité du Comité National des Semences et des Plants (CNSP) pour qu'il puisse jouer son rôle de coordination entre les différents intervenants du secteur semencier (acteurs de la recherche, du contrôle et de l'encadrement tout comme auprès des producteurs et utilisateurs).



Veiller à ce que la DSP assure la gestion du catalogue national des espèces et variétés (CNEV), mette en œuvre les textes d'application, contrôle et certifie les semences, instaure une gestion efficace du laboratoire ainsi qu'un mécanisme durable et accessible d'inspection des champs semenciers.



Renforcer les interactions entre les structures étatiques, les fédérations et le secteur privé, ainsi que les représentants des utilisateurs des produits agricoles afin de mieux structurer leurs échanges, renforcer la confiance entre ces acteurs et soutenir la dynamique des filières agricoles touchées par le programme.

